



www.coganconsulting.com



cogan@coganconsulting.com



+33 (0)3 28 59 98 28



Port 4112, Contour du Loopersfort
59279 Craywick

OBJECTIFS

Ajouter un chien à sa carte professionnelle selon l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité avec un minimum de 70 heures de formation.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public titulaire des prérequis :

- Être titulaire de la carte professionnelle valide délivrée par le CNAPS du stagiaire et d'un chien
- Carte nationale d'identité en cours de validité
- Papiers du chien valides (ICAD, vaccins et LOF)
- Chien ayant 12 mois révolu
- Test binôme maître-chien/chien avec le formateur
- SST valide

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Un terrain adapté répondant aux critères du CNAPS.
Des moyens techniques pour les mises en situation
Un environnement adapté pour les mises en situation pratique

SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Evaluation de façon continue et régulière durant la formation.
Délivrance d'une attestation de réussite exigée par le CNAPS pour l'ajouter sur la carte professionnelle.



: 70 heures minimum



: 5 personnes maximum



: Nous contacter



: Calendrier sur le site www.coganconsulting.com

PROGRAMME DE FORMATION

Exercer la surveillance des biens et des personnes avec l'usage d'un nouveau chien

AJOUT DE CHIEN

Titre enregistré au RS5950- publié au JO du 25/03/2022-Certificateur
Union Française des Acteurs de Compétence en sécurité

PROGRAMME

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Ouverture de la formation

2. Obéissance, agilité et sociabilité

3. Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense

4. Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes

Le nombre d'heure dépend du test réalisé cependant il y a un minimum de 70 heures